



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors de la séance du conseil du 3 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2023-462 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-420, ET SES
AMENDEMENTS, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Le règlement est disponible au bureau municipal pour consultation et sur le site web.

Que ledit règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, lors de sa publication dans la Gazette officielle du Québec;

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 20^e jour de décembre 2023.

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 20^e jour de décembre 2023 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour décembre 2023

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière